



Comité des Ardennes

INFORMATIONS SUR LES CONSEILS

Décision de la fédération française de tennis de table :

Suite au Comité Directeur du 30/09/16, la règle du jeu concernant le conseil est inchangée pour les compétitions françaises jusqu'à la fin de la saison.

Par contre, elle s'appliquera pour les compétitions internationales se déroulant sur le territoire français

Pour les compétitions françaises:

3.5.1.3 – Un joueur ou une paire ne peut recevoir de conseils que durant les intervalles entre les manches, et au cours de toute autre suspension de jeu autorisée, mais non entre la fin de la période d'adaptation aux conditions de jeu et le début de la partie ; si une personne autorisée donne des conseils à d'autres moments, l'arbitre brandit un carton jaune et l'avertit que toute infraction ultérieure aura comme conséquence son expulsion hors des abords de l'aire de jeu.

Pour les compétitions internationales:

3.5.1.3 – Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment, sauf pendant un échange et entre la fin de la période d'adaptation aux conditions de jeu et le début de la partie ; si une personne autorisée donne des conseils à d'autres moments, l'arbitre brandit un carton jaune et l'avertit que toute infraction ultérieure aura comme conséquence son expulsion hors des abords de l'aire de jeu.